

Sauveteur secouriste du travail (SST) – Formation initiale

Formation continue

Durée

14 heures en face pédagogique (hors temps de pause)

Support

Fascicule

Type de certification

Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Coût

175 € HT/jour

Domaines de formation

Sécurité Réglementaire

Prérequis

Aucun prérequis exigé.

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixés en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

Objectifs

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixés en matière de prévention,
- Mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

Programme détaillé

Domaine de compétence 1

- C1 : Identifier le rôle du SST dans l'entreprise
- C2 : Protéger
- C3 : Examiner
- C4 : Faire alerter ou Alerter
- C5 : Secourir

Domaine de compétence 2

- C8 : Informer les personnes désignées dans le plan de prévention de la situation dangereuse repérée
- C6 : Le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- C7 : Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention

Moyens pédagogiques

Moyens : Ordinateur, vidéo projecteur, mannequins, DAE de formation, caisse de cas concrets, maquillage, jeux de rôles. Plan d'intervention et plan action-prévention.

Méthodes : Brainstorming, apport théorique sur la réglementation et les questions diverses liées à la prévention et de la pratique sur la bonne exécution des gestes de secours.

QUALITES DE FORMATEURS : l'animation est réalisée par un formateur SST certifié par l'INRS

Modalités de suivi et d'évaluations

L'évaluation est réalisée par le formateur SST qui a assuré la formation. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans une grille de certification individuelle (document INRS), utilisée lors de chaque formation. A l'issue de cette évaluation certificative, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Sauveteur secouriste du travail (SST) – Formation initiale

Formation continue

RECYCLAGE : la validité de ce certificat est d'une durée de 2 ans, la prolongation de celle-ci est conditionnée par un MAC tous les 24 mois

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de Handicap

Veuillez consulter notre [démarche handicap](#)

Une question ? Besoin d'un accompagnement ?

Nos conseillers sont là pour vous guider :

Email : contact@aforp.fr

Dernière mise à jour : 21/02/2024